



MC

ACCUEIL DANS LES TRANSPORTS

DIPLÔME DE L'ÉDUCATION NATIONALE - FORMATION PAR APPRENTISSAGE, GRATUITE & RÉMUNÉRÉE

LE MÉTIER

L'**agent d'accueil** dans les transports assure l'accueil et la **prise en charge des voyageurs** au départ, à l'arrivée, en correspondance ou en accompagnement.

Il **informe et oriente** le passager et les personnes qui l'accompagnent ou l'attendent.

L'activité se situe principalement dans les **aéroports**, les **gares** ferroviaires ou maritimes et les **halls de réception** des voyageurs. Il représente l'entreprise auprès des usagers jusque dans sa tenue..

ADMISSION

- Être âgé de moins de 30 ans.
- Être titulaire d'un baccalauréat (idéalement ARCU).
- Remplir un dossier de candidature.
- Passer un entretien de motivation.

ET APRÈS ?

DÉBOUCHÉS

- Agent d'accueil.
- Agent d'information.
- Agent d'escale.
- Agent de navette dans les transports maritimes, ferroviaires et aériens.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Aéroports.
- Gares ferroviaires ou maritimes.
- Halls de réception des voyageurs.

91% DE RÉUSSITE À L'EXAMEN



PROGRAMME

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL 8H

- Anglais 8h

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 24H

- Communication commerciale technique 9h
- Opérations techniques 5h
- Sécurité 6h
- Transports 4h

TOTAL SEMAINE : 32H

- La formation s'effectue en alternance sur 1 an.
- 35h/semaine (environ 16 semaines de cours au CFA et 35 semaines en entreprise par an).
- Les cours sont entièrement dispensés à Bordeaux Bastide.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Savoir faire preuve de **calme et de patience** en toute situation.
- Avoir une **présentation soignée**.
- Posséder un **bon niveau en anglais**.
- Avoir un **bon relationnel**.

LES AVANTAGES

ALTERNANCE

- Le CFA Le Vigean vous accompagne dans la recherche de votre entreprise.

EXONÉRATIONS

- Exonération totale ou partielle des cotisations sociales, selon la taille de l'entreprise.
- L'entreprise peut bénéficier d'un crédit d'impôt.

AIDES DE LA RÉGION

- Aides versées par le Conseil Régional dont dépend l'entreprise.

RÉMUNÉRATION

- Elle est calculée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable).

	1 ^{ÈRE} ANNÉE
- DE 18 ANS	25 %
18-20 ANS	41 %
+ DE 21 ANS	53 %

 Rejoignez-nous sur Facebook

DOSSIER DE CANDIDATURE
À TÉLÉCHARGER SUR WWW.CFA-LEVIGEAN.FR